



RÈGLEMENT INTÉRIEUR « GUIANA COLOR RUN 5 » 2023

Chaque participant reconnaît avoir pris connaissance et accepte ce règlement au moment où il se présente à l'événement le 13 août 2023.

PRÉAMBULE

L'association YPower Full Guyane (loi 1901) immatriculée sous le numéro Siret 81947102000027 dont son siège social est situé à 23 allée de l'université Cambridge - 97300 Cayenne (Guyane française), organise sa 4^{ème} édition « Guiana Color Run », le dimanche 13 août 2023 de 13H00 à 18H30, au Stade DANIEL SINAI, en partenariat avec la Ville de Matoury.

La « Guiana Color Run » un est événement festif haut en couleur ouvert à partir de 7 ans. Tout au long du parcours des zones de couleur accompagné d'obstacle vous attendant et à la fin du parcours rendez-vous au village pour clôturer cette 5^{ème} édition avec brio.

ARTICLE 1 : NATURE DE L'EVENEMENT

Guiana Color Run est une course ou marche de 5 kilomètres non chronométré, sans classement et le certificat médical non requis, pour le simple plaisir de partager un moment unique entre familles, amis et collègues. Un parcours attractif avec 5 zones de couleurs, 3 zones de musique ainsi que des surprises.

Les participants peuvent suivre le parcours à leur rythme soit en marchant ou en courant, arrivé en zone d'obstacles si difficultés, vous pouvez le détourner. Des animations non-stop au village et une prestation artistique pour clôturer cette 5^{ème} édition.

ARTICLE 2 : REGLEMENT

Le règlement définit les règles de fonctionnement de l'événement. Il pourra être modifié à tout moment par l'organisation. Les participants peuvent prendre connaissance du règlement sur www.ypowerfull.com

ARTICLE 3 : MODALITES D'INSCRIPTION ET DE PARTICIPATION

Inscription en ligne suivant les consignes données sur www.ypowerfull.com après l'inscription et le paiement en ligne, le participant recevra un e-mail de confirmation avec le (s) ticket (s) PDF, le règlement et la fiche de renseignement à remplir et à signer. Pour l'inscription d'un mineur, l'autorisation parentale sera également sur notre site www.ypowerfull.com et devra être remplie et signée par son représentant légale.

Inscription en point de vente officiel : Les informations seront publiées sur nos réseaux sociaux et site web.

Droit d'engagement : du 17/05/22 au 12/08/23

Droit de participation : tarif de 20,00 € à 40,00 €

Les droits d'engagement comprennent tous les services décrits dans le présent règlement.

Les tickets ne seront pas remboursés en cas de non-participation à l'événement Guiana Color Run. Cependant un participant peut transférer son inscription à un autre participant avant la date de l'événement en faisant la demande par mail à hello@ypowerfull.com

ARTICLE 4 : PARCOURS

Chaque participant se doit de respecter l'environnement et s'engage au respect des règles de sécurité, de l'environnement et des autres usagers. Dans cet esprit, il respectera les lois et règlements en vigueur. Il s'engage à suivre scrupuleusement les routes qui constituent l'itinéraire balisé par l'organisation. Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou de fermer le circuit en cours de journée si les conditions le nécessitent (météo ou toute autre condition pouvant nuire à la sécurité des participants). L'organisation dégage toute responsabilité avant l'ouverture et après la fermeture du parcours. Les organisateurs déclinent toute responsabilité quant aux conséquences des infractions aux lois et règlements en vigueur, conséquences qui seront intégralement supportées par leurs auteurs. Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés et les poussettes sont formellement interdits sur le parcours, hormis ceux de l'organisation.

ARTICLE 5 : LA POUDRE La poudre colorée est inoffensive pour la peau, les voies respiratoires et les yeux. Elle est également écologique. Cette poudre dispose de la norme CE et EN71-3, elle est composée d'amidon de maïs et de colorants alimentaires. Elle est nettoyable à l'eau et au savon.



SUITE RÈGLEMENT INTÉRIEUR « GUIANA COLOR RUN 5 » 2022

ARTICLE 6 : SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE

La sécurité est assurée par les signaleurs, police municipale, agents sécurité, mis en place par l'organisation qui veille à la sécurité des participants et au bon déroulement de l'événement. L'assistance médicale est assurée par des professionnels de santé. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de défaillance physique et psychique, de vol ou dégradation du matériel des participants. Tous les participants sont assurés individuellement au titre de la responsabilité civile personnelle et renoncent implicitement à tout recours contre l'organisation pour tous les dommages qu'ils pourraient provoquer à autrui ou subir (corporels, matériels et immatériels). En cas de non-respect par un participant des consignes de sécurité ou en cas de comportement mettant en danger la sécurité d'autrui ou les biens d'autrui, l'organisateur se réserve le droit de retirer le participant de l'événement Guiana Color Run, sans remboursement. La responsabilité du participant pourra en outre être mise en cause en cas de comportement négligent ou intentionnel. Il est expressément mentionné que l'utilisation d'alcool ou de drogues est interdite pendant l'événement. L'organisateur veillera tout de même à ce que chaque participant accède à l'événement dans des conditions relatives à sa sécurité propre (palpation, contrôle, vérification, etc..).

ARTICLE 7 : DROIT A L'IMAGE

Par sa participation à l'événement, le participant autorise expressément et gracieusement l'organisateur, ses ayants-droits ou ayant-causes à photographier et/ou filmer son image ou celle de ses enfants mineurs et/ou à faire des enregistrements de sa voix ou celle de ses enfants mineurs participants à l'événement. Cette autorisation est valable pour l'utilisation à titre gracieux de ses images et de ses voix ou celles concernant son enfant sur tous supports existants ou à venir, en tout format, et avec toute modification, adjonction, suppression qu'il sera jugé nécessaire pour leur exploitation, à destination informative, publicitaire, promotionnelle/commerciale dans le monde entier, et pour toute la durée de la protection actuellement accordée en matière de droit d'auteur par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et ou arbitrales de tout pays ainsi que les conventions internationales actuelles ou futures. Le participant renonce à tout droit d'inspecter les images et les enregistrements finaux avant leurs utilisations. Le participant garantit n'être lié par aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image et/ou de sa voix. Le participant renonce expressément et irrévocablement à faire toute réclamation ou action judiciaire relative à la présente autorisation.

ARTICLE 8 : CNIL

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, toute personne dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles la concernant. Par l'intermédiaire de l'organisateur, chaque participant, s'il l'accepte, peut être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés partenaires de Guiana Color Run. En application des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le participant dispose gratuitement d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données le concernant. Pour exercer ces droits, le participant peut, à tout moment, en faire la demande en utilisant le formulaire de contact à www.ypowerfull.com ou en écrivant à l'organisateur à hello@ypowerfull.com

ARTICLE 9 : DROIT AUX MODIFICATIONS ET ANNULATION EN CAS DE FORCE MAJEURE

L'organisateur se réserve le droit d'annuler, déplacer ou reporter l'événement en cas de force majeure notamment catastrophe naturelle, condition climatique, problème sanitaire, grèves ou toutes autres circonstances indépendantes de la volonté de l'organisateur, sans aucun remboursement.

ARTICLE 10 : LOI APPLICABLE - LITIGE

Le présent règlement est régi par la loi française et les tribunaux français sont compétents pour tout litige qui en découlerait.

ARTICLE 11 : L'INSCRIPTION VAUT ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le fait de s'inscrire à la Guiana Color Run implique que tout participant a pris connaissance de ce règlement et s'engage à respecter les modalités.